

AVIS PUBLIC



EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, qu'à la séance régulière du conseil municipal qui sera tenue le 14 avril 2026 à 19 h 30, à l'hôtel de ville de Saint-Donat, situé au 490 de la rue Principale, une demande de dérogations mineures concernant les propriétés constituées des lots 6 249 021 et 6 249 022, du cadastre du Québec, situées au 264, avenue du Lac, sera présentée.

La demande de dérogations mineures numéro 2026-0013, présentée par Alexandre Dubois, Émilie Cadieux et Pierre-Luc Cadieux, est à l'effet de permettre les dérogations suivantes, visant les bâtiments et le stationnement projetés au projet intégré résidentiel Les Terrasses Archambault :

Norme : Aux termes de l'article 14.1.1, paragraphe 5, du *Règlement de zonage numéro 15-924*, sauf lorsqu'indiqué autrement à la grille des usages et normes, un minimum de 5 bâtiments par projet intégré est requis ;

Dérogation demandée : Permettre que, suite aux travaux, le projet intégré comprenne 4 bâtiments ;

Norme : Aux termes de l'article 8.1.2.2, paragraphe 3, du *Règlement de zonage numéro 15-924*, le calcul du nombre de cases de stationnement minimal s'effectue comme suit pour un groupe d'usages Habitation (H) de 4 logements et plus : 1.25 cases par unité de logement, soit pour ce projet intégré, un total de 45 cases est requis ;

Dérogation demandée : Permettre que, suite aux travaux de construction du stationnement du projet intégré, le nombre de cases de stationnement soit de 44.

Le conseil prendra en considération l'avis du comité consultatif d'urbanisme et toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Saint-Donat, ce 27 mars 2026

Signé : Justine Savoie

Justine Savoie,
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée Justine Savoie, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Saint-Donat, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 27 mars 2026, entre 8 h 30 et 12 h.

En foi de quoi, je donne
ce certificat le 27 mars 2026


Justine Savoie, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

AVIS PUBLIC



EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, qu'à la séance régulière du conseil municipal qui sera tenue le 14 avril 2026 à 19 h 30, à l'hôtel de ville de Saint-Donat, situé au 490 de la rue Principale, une demande de dérogation mineure concernant la propriété constituée du lot 6 679 186, du cadastre du Québec, située au 187, chemin de l'Aéroport, sera présentée.

La demande de dérogation mineure numéro 2026-0011, présentée par Marc-André Cormier, est à l'effet de permettre la dérogation suivante, visant l'agrandissement projeté d'un bâtiment principal :

Norme : Aux termes du *Règlement de zonage numéro 15-924*, à la grille des usages et normes de la zone VD-1, pour un usage habitation, la marge latérale est fixée à 5 mètres ;

Dérogation demandée : Permettre que, suite à son agrandissement, le bâtiment principal soit situé à 1,54 mètre de la ligne latérale droite.

Le conseil prendra en considération l'avis du comité consultatif d'urbanisme et toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Saint-Donat, ce 27 mars 2026

Signé : Justine Savoie

Justine Savoie,
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée Justine Savoie, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Saint-Donat, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 27 mars 2026, entre 8 h 30 et 12 h.

En foi de quoi, je donne
ce certificat le 27 mars 2026


Justine Savoie, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe